

COMMUNE de SAIZERAIS



DEPARTEMENT
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT
NANCY
CANTON
NORD TOULOIS

EXTRAIT du REGISTRE des délibérations du Conseil Municipal du Lundi 24 septembre 2018

Le lundi 24 septembre 2018 à 20 h 45, le Conseil Municipal s'est tenu au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Ludovic LEGGERI, Maire, après convocation envoyée le 20 septembre 2018 et affichage au panneau municipal situé à l'entrée de la mairie le 20 septembre 2018

Etaient présents :

Monsieur Ludovic LEGGERI, Maire

Mesdames Véronique FOURNIER et Sylvie SCHARFF, Messieurs Philippe HALLIER, Jérôme CARY et Yoann REMOND, adjoint-e-s au Maire

Mesdames Chantal TOUSSAINT, Pascaline BOUCHER, Nelly RAVELLO, Catherine JUIN et Nathalie GREINER GRAVIER
Messieurs Alain LAFONTAINE Calogero GIORGI, conseillères municipales et conseillers municipaux.

Absents excusés : Messieurs Jean-Luc ERB et René MATHIOT

Absent-e-s : Messieurs François SAUVAGE et Stéphane BARELLI, Mesdames Amandine VOINOT et Anne CHASSARD

Pouvoir : Monsieur Jean Luc ERB à Monsieur Philippe HALLIER

Présents : 13

Votants : 14

DELIBERATION N° 7

SERVICE JEUNESSE – TARIFS PERISCOLAIRES – MERCREDIS RECREATIFS

(RAPPORTEUR : Madame Véronique FOURNIER)

Le décret du 23 juillet dernier modifiant des définitions et des règles applicables aux accueils de loisirs spécifie que « l'accueil de loisirs organisé le mercredi sans école devient un accueil de loisirs périscolaire ».

De plus vu le retour pour les écoles communales de Saizerais à la semaine de 4 jours d'enseignement il convient de revoir la dénomination des tarifs d'accueil.

Ainsi, après délibération et à l'unanimité le conseil municipal :

APPROUVE les tarifs d'accueil périscolaire des mercredis récréatifs suivant (en complément de la délibération du 2 juillet 2018) :

FOYERS DOMICILIES A SAIZERAIS – Tarifs en € par enfant :

	Tarif journalier de 8 h 00 à 17 h 30
Quotient familial > 1 200 €	17,00
Quotient familial entre 800 € et 1 200 €	13,00
Quotient familial < 800 €	12,00

FOYERS EXTERIEURS A SAIZERAIS – Tarifs en € par enfant :

	Tarif journalier de 8 h 00 à 17 h 30
Quotient familial > 1 200 €	22,00
Quotient familial entre 800 € et 1 200 €	19,00
Quotient familial < 800 €	18,00

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Ludovic LEGGERI

